



DOSSIER DE DEMANDE DE LABELLISATION



« Développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive de tous les jeunes »

École :
Nom de l'école : Adresse : Département : RNE :
Directeur d'école : Coordonnées téléphoniques : Courriel:
Nom du porteur de projet : Coordonnées téléphoniques :

Établissement scolaire :
Nom de l'établissement : Adresse : Département : RNE :
Chef d'établissement : Coordonnées téléphoniques : Courriel :
Nom du porteur de projet : Coordonnées téléphoniques :

RAPPELS DU CAHIER DES CHARGES

Les établissements sont invités à prendre connaissance des exigences et des exemples de mise en œuvre présents dans le cahier des charges de l'opération.

Les objectifs 1 et 2 du cahier des charges sont à développer obligatoirement dans le projet de l'établissement. L'un des deux objectifs 3 ou 4 au choix sera explicité dans le projet de labellisation.

L'adaptation pour les écoles du premier degré s'avère nécessaire.

L A B E L L I S A T I O N	Conditions d'obtention du label
	<p>Préalable : respecter les horaires d'EPS prévus par les programmes</p> <p>Deux objectifs obligatoires :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques <p>Et un des deux objectifs suivants au choix :</p> <ol style="list-style-type: none">3. Accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau4. Ouvrir équipements sportifs des établissements
	Calendrier
	<p>Chaque école ou établissement s'engage à mettre en œuvre ce cahier des charges pour une durée de 3 ans.</p> <p>La demande de labellisation est à renvoyer au plus tard le 15 février 2019 pour mise en œuvre la rentrée 2019</p>
	Pilotage et suivi du dispositif
	<p>Un comité de pilotage inter-académique Bourgogne Franche-Comté siège chaque année et élabore la feuille de route en région académique.</p> <p>Un comité de pilotage académique (sous la double autorité Recteur /Directeur DRDJSCS) valide les projets des écoles et des EPLE, souhaitant obtenir la labellisation</p> <ul style="list-style-type: none">• Pertinence du projet éducatif déployé dans le cadre du projet de l'établissement• Respect du cahier des charges, en fonction de la spécificité de l'école ou l'EPL <p>Favoriser le volontariat des écoles et établissements scolaires.</p> <p>Favoriser l'autonomie des écoles et établissements, l'accès à de nouvelles méthodes de partenariat, encourager l'adaptation pertinente aux spécificités locales</p> <p>Suivi du dispositif par l'école ou l'établissement : prévoir l'évaluation des effets du projet à terme.</p>

COORDONNATEURS DU DISPOSITIF (COPIL inter-académique)

<u>Académie de Besançon</u>	Catherine DODANE catherine.dodane@ac-besancon.fr Raphaël MEISS raphael.meiss@jscs.gouv.fr Pascal ANDRE pascal.andre@jscs.gouv.fr
<u>Académie de Dijon</u>	Laetitia-Marie IMBERT Laetitia-marie.jacot@ac-dijon.fr Raphaël MEISS raphael.meiss@jscs.gouv.fr Pascal ANDRE pascal.andre@jscs.gouv.fr

ADRESSES POUR ENVOI DU DOSSIER (Comités techniques académiques)

<u>Côte-D'Or</u>	Conseiller technique : Gérard BROCH gerard.broch@ac-dijon.fr Conseillère Pédagogique Départemental : Sylvie BENOIT cpdepsia21@ac-dijon.fr
<u>Doubs</u>	Monsieur Jean-Marie RENAUD, IA-DASEN du Doubs ce.cabinet.dsden25@ac-besancon.fr catherine.dodane@ac-besancon.fr
<u>Jura</u>	Monsieur Léon FOLK, IA-DASEN du Jura ce.cabinet.dsden39@ac-besancon.fr catherine.dodane@ac-besancon.fr
<u>Nièvre</u>	Conseiller technique : Philippe PARRET philippe.paret@ac-dijon.fr Conseillère Pédagogique Départemental : Michèle LAHAIX Michele.Lahaix@ac-dijon.fr
<u>Haute-Saône</u>	Madame Liliane MENISSIER, IA-DASEN de la Haute-Saône ce.cabinet.dsden70@ac-besancon.fr catherine.dodane@ac-besancon.fr
<u>Saône –et-Loire</u>	Conseiller technique : Jean-Marie BOUDARD conseillertechniqueeps71@ac-dijon.fr Conseiller Pédagogique Départemental : J-Jacques SCHULER Jean-Jacques.Schuler@ac-dijon.fr
<u>Territoire-de-Belfort</u>	Monsieur Eugène KRANTZ, IA-DASEN du Territoire de Belfort ce.cabinet.dsden90@ac-besancon.fr catherine.dodane@ac-besancon.fr
<u>Yonne</u>	Conseiller technique : Éric SOEUVRE (CT EPS) cteps89@ac-dijon.fr Conseiller Pédagogique Départemental : Olivier BOUSSERT Olivier.Boussert@ac-dijon.fr

LE PROJET ÉDUCATIF ET SPORTIF ET DOSSIER À RENSEIGNER

Rappels : il ne s'agit pas d'être dans une exhaustivité complète de réponse aux différentes exigences, mais plutôt de construire un projet éducatif et sportif, pertinent au regard de son contexte et des besoins des élèves de l'établissement.

Le quatrième objectif ne concerne que les établissements propriétaires de leurs installations sportives.

Le dossier peut également s'appuyer fortement sur les Jeux Olympiques de la Jeunesse (2020) dans le Jura.

Objectif 1 : développement de projets structurants avec les clubs sportifs locaux

Exigences	Choix de l'établissement et propositions de mise en œuvre par l'équipe éducative
Organiser un évènement commun (portes ouvertes sportives de l'école/EPLE, tournois, exhibitions ou autre animation)	
Réaliser une information de l'offre sportive territoriale des clubs.	
Signer une convention entre l'école/EPLE et des clubs (AS/Club, sections sportive,/club....)	
Organiser un voyage scolaire à thème sur un évènement sportif	

Objectif 2 : participation aux évènements promotionnels olympiques et paralympiques

Exigences	Propositions de mise en œuvre par l'équipe éducative
Organiser une action interne à l'école / EPLE	
Organiser une action concertée entre l'école/EPLE et les clubs locaux/CDOS	
Faire intervenir un sportif de haut-niveau (notamment les sportifs paralympiques) sur cette thématique dans l'école/EPLE	
Organiser un voyage scolaire à thème sur un site olympique	

Objectif 3 : Accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau (dont jeunes en situation de handicap)

Exigences	Propositions de mise en œuvre par l'équipe éducative
Aménagement ponctuel de la scolarité pour permettre la participation des élèves aux différentes compétitions fédérales	
Mise en place de classes à horaires aménagés sport ou « CHAS » dans l'EPL	
Accompagnement des sportifs listés (horaires aménagés, suivi individualisé, places d'internat dédiées) avec conventionnement CREPS/Fédérations	
Mise en place des enseignements à distance pour les sportifs de HN, et développement de ces modalités d'enseignement dans le cadre du réseau « Grand INSEP »	

Objectif 4 : mise à disposition des équipements sportifs existants dans l'enceinte de l'établissement scolaire aux associations sportives et entreprises locales

Exigences	Propositions de mise en œuvre par l'équipe éducative
Délibération favorable du CA de l'EPLÉ sur l'ouverture	
Signature d'une convention entre l'EPLÉ, l'association utilisatrice et la collectivité territoriale propriétaire pour l'ouverture en semaine	
Signature d'une convention entre l'EPLÉ, l'association utilisatrice et la collectivité territoriale propriétaire pour l'ouverture les week-ends et les vacances scolaires	
Réflexion menée sur l'entretien et sur le gardiennage, et/ou sur un projet de travaux d'ouverture indépendante de cet équipement sportif	